

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2013

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés : Liste des comptes du Plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel et documentaire (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999).

Documents remis au candidat : le sujet comporte 24 pages numérotées de 1/24 à 24/24.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde.....	p. 1
Présentation de l'entreprise	p. 2
Organisation comptable	p. 2 et 3
DOSSIER 1 : Travaux comptables	(25 points) p. 4
DOSSIER 2 : Gestion sociale	(19 points) p. 5
DOSSIER 3 : Cessions d'immobilisations et calcul du résultat fiscal	(23 points) p. 6
DOSSIER 4 : Affectation du résultat.	(13 points) p. 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 : Travaux comptables

Annexe 1 : Factures d'achat et de vente	p. 8 et 9
Annexe 2 : Facture d'acquisition d'un tracteur.	p. 10
Annexe 3 : Extrait de l'échéancier de l'emprunt	p. 10
Annexe 4 : Informations relatives aux chevaux	p. 11

DOSSIER 2 : Démission d'un salarié

Annexe 5 : Fiche du salarié Loïc Gallaud	p. 12
Annexe 6 : Extraits de la convention collective des centres équestres.....	p. 12
Annexe 7 : Informations sociales concernant la SARL Cheval Bressan.....	p. 13
Annexe 8 : Documentation sociale relative à l'indemnité de congés payés.....	p. 13
Annexe 9 : Documentation sociale relative à la rupture du contrat de travail.....	p. 13

DOSSIER 3 : Calcul du résultat fiscal

Annexe 10 : Informations relatives aux cessions d'immobilisations	p. 14
Annexe 11 : Informations fiscales de la SARL Cheval Bressan	p. 15
Annexe 12 : Extraits de la documentation fiscale	p. 16

DOSSIER 4 : Affectation du résultat

Annexe 13 : Extrait du bilan au 31/12/2012 (avant affectation du résultat).....	p. 17
Annexe 14 : Extrait des statuts	p. 17
Annexe 15 : Proposition de répartition du bénéfice	p. 17
Annexe 16 : Tableau d'affectation du résultat (2058-C).....	p. 18

Annexes à rendre avec la copie :

<i>Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable</i>	p.19 et 20
<i>Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable</i>	p. 21
<i>Annexe C : Tableau des plus ou moins-values</i>	p. 22
<i>Annexe D : Tableau préparatoire à la détermination du résultat fiscal</i>	p. 23
<i>Annexe E : Tableau de contrôle de l'affectation du résultat</i>	p. 24
<i>Annexe F : Bordereau d'enregistrement comptable</i>	p. 24

(Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire).

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : *Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé.*

Présentation de l'entreprise

Vous venez d'être embauché comme collaborateur du cabinet d'expertise comptable « Ain Expertise » situé dans la Bresse, une région agricole située dans le département de l'Ain. On vous confie la responsabilité d'un dossier du cabinet : SARL Cheval Bressan.

Cheval Bressan exerce une activité d'élevage et de négoce de chevaux à Saint-Amand (Ain). Elle achète de jeunes chevaux qui sont nourris et soignés dans l'entreprise puis revendus quelques semaines plus tard à des professionnels du monde équestre (clubs hippiques, cavaliers professionnels...), ainsi qu'à des particuliers.

Cette SARL, au capital de 50 000 €, a été créée en 2004 par Monsieur Petitjean qui a le statut de gérant. Elle emploie quatre salariés : un commercial itinérant, une secrétaire et deux palefreniers soigneurs qui s'occupent des chevaux.

Organisation comptable

La secrétaire, Madame Matthieu, gère uniquement les tâches administratives. Tous les mois, elle remet au cabinet d'expertise comptable les différentes pièces comptables classées par nature : les factures d'achat et de vente, ainsi que les éléments de trésorerie (documents bancaires, talons de chèques, dépenses de caisse...).

Le cabinet comptable utilise un PGI et a mis en place l'organisation suivante :

Journaux auxiliaires

Achats et frais généraux	AC	Banque	BQ
Ventes	VE	Caisse	CA
Immobilisations	IM	Opérations Diverses	OD

Plan comptable et plan tiers

- Les comptes généraux sont constitués de 6 caractères numériques.
- Les comptes tiers Clients et Fournisseurs sont constitués de cinq caractères alphabétiques correspondant aux cinq premières lettres de leur dénomination sociale. Ils sont rattachés aux comptes généraux.

Exemples :

Tiers	Compte général	Compte tiers
Gamm Vert	401100	GAMMV
Dumont	411100	DUMON

- Exercice comptable : du 01/01 au 31/12.
- Procédures comptables de l'entreprise
 - L'entreprise a choisi d'enregistrer les frais accessoires pour les achats dans les comptes de charges par nature.
- Régime fiscal et taux de TVA applicables
 - Impôt sur les bénéfices : la SARL est imposée à l'IS et bénéficie du régime des PME.
 - Régime d'imposition à la TVA : régime du réel normal.
 - Taux de TVA applicables : les ventes de chevaux réalisées par les éleveurs bénéficient du taux réduit de 7 % à l'exception des ventes aux particuliers qui relèvent du taux spécifique de 2,1 %. Le taux de TVA de 7 % s'applique également sur les achats de chevaux et d'alimentation animale.

La décision récente de la Cour européenne de justice modifiant ces taux ne sera pas prise en compte.

Extrait du plan des comptes de la société Cheval Bressan

101000	Capital	445713	TVA collectée sur ventes à 19,6 %
106100	Réserve légale	457100	Petitjean, dividendes à payer
106800	Autres réserves	457200	Dubois, dividendes à payer
110000	Report à nouveau (créditeur)	471000	Compte d'attente
119000	Report à nouveau (débitéur)	512100	Crédit Agricole
120000	Résultat de l'exercice (bénéfice)	531000	Caisse
129000	Résultat de l'exercice (perte)	602200	Achats produits pour chevaux
164200	Emprunt Crédit Agricole	603220	Variation de stock de produits
168840	Intérêts courus sur emprunts	603720	Variation des stocks de chevaux
214100	Bâtiments	606300	Achats et frais de sellerie
218200	Matériel de transport	606160	Carburant
218250	Matériel agricole (tracteur)	607200	Achats de chevaux
238000	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	607210	Achats de chevaux intracommunautaires
261000	Titres de participation	609220	Ristournes sur achats produits pour chevaux
281310	Amortissement des bâtiments	615610	Prestations maréchalerie
281820	Amortissement du matériel de transport	616000	Assurances
322000	Stock produits consommables	622100	Honoraires vétérinaire
372000	Stock de chevaux	624100	Transport sur achats
392200	Dépréciation stock produits consommables	661100	Intérêts des emprunts
397200	Dépréciation du stock chevaux	675200	VNC des éléments d'actif cédés : immobilisations corporelles
401100	Fournisseurs	675600	VNC des éléments d'actif cédés : immobilisations financières
404000	Fournisseurs d'immobilisations	681100	Dotation aux amortissements
408000	Fournisseurs, factures non parvenues	681730	Dotation aux dépréciations des stocks
409100	Fournisseurs, acomptes versés	707200	Ventes de chevaux
409800	Fournisseurs, ristournes à recevoir	707210	Ventes de chevaux intracommunautaires
411100	Clients	708500	Ports et frais accessoires facturés
419100	Clients, acomptes reçus	775200	Produits des cessions des immobilisations corporelles
445200	TVA due intracommunautaire	775600	Produits des cessions des immobilisations financières
445620	TVA déductible sur immobilisations	781730	Reprises sur dépréciation des stocks
445662	TVA déductible sur autres biens et services à 7 %		
445663	TVA déductible sur autres biens et services à 19,6 %		
445711	TVA collectée sur ventes à 2,1 %		
445712	TVA collectée sur ventes à 7 %		

Dossier 1 – Travaux comptables

Madame Matthieu vous transmet quelques pièces comptables parvenues courant décembre. Par ailleurs l'entreprise Cheval Bressan a réalisé l'inventaire physique de ses stocks et vous en communique la synthèse. Vous êtes chargé(e) de traiter ce dossier.

A - Enregistrement de factures

Les dernières factures d'achat et de vente de l'exercice doivent être enregistrées.

À l'aide de l'**annexe 1**,

Travail à faire :

Comptabiliser les factures sur le bordereau de *l'Annexe A (à rendre avec la copie)*

B - Acquisition et financement d'un matériel agricole

L'entreprise a commandé début novembre un nouveau tracteur qu'elle a financé en partie par un emprunt auprès du Crédit Agricole.

À l'aide des **annexes 2 et 3**,

Travail à faire :

- 1- Indiquer le mode de remboursement retenu pour l'emprunt.
- 2- Déterminer et justifier les caractéristiques suivantes de l'emprunt :
 - La durée de l'emprunt,
 - Le taux d'intérêt mensuel,
 - Le taux d'intérêt annuel sachant que la banque utilise la méthode des taux proportionnels.
- 3- Comptabiliser sur le bordereau de *l'Annexe A (à rendre avec la copie)*, les écritures de décembre relatives à l'emprunt et à l'acquisition du tracteur :
 - L'acquisition du tracteur,
 - Le paiement de la première échéance,
 - La régularisation d'inventaire relative à l'emprunt.

C - Évaluation des chevaux à l'inventaire

Madame Matthieu vous transmet des informations relatives aux chevaux détenus au 31/12/2012.

À l'aide de l'**annexe 4**,

Travail à faire :

Enregistrer les écritures d'inventaire relatives aux chevaux sur le bordereau de *l'Annexe A (à rendre avec la copie)*.

Dossier 2 – Gestion sociale

Monsieur Loïc Gallaud, palefrenier soigneur dans la SARL Cheval Bressan, a démissionné pour suivre son épouse qui vient d'acquérir un centre équestre dans la région d'Aix en Provence. Il a remis sa lettre de démission à Monsieur Petitjean le 31 octobre 2012. Il termine actuellement son préavis de deux mois.

Vous devez préparer les éléments concernant le départ de Monsieur Gallaud.

A - Bulletin de salaire

Le bulletin de salaire du mois de décembre doit comporter les éléments habituels du salaire brut de M. Gallaud ainsi que l'indemnité compensatrice de congés payés.

À l'aide des **annexes 5 à 8**,

Travail à faire :

- 1- Effectuer les travaux préparatoires à l'établissement du bulletin de salaire de décembre 2012, en recherchant et calculant tous les éléments du salaire brut. Justifier les calculs.
- 2- Justifier le montant de l'indemnité compensatrice de congés payés sachant que l'entreprise a retenu la méthode du maintien de salaire.
- 3- Calculer l'indemnité compensatrice de congés payés selon la règle du dixième et vérifier que la méthode de calcul la plus favorable a bien été appliquée à M. Gallaud. Justifier votre réponse.

B - Formalités administratives

Madame Matthieu, secrétaire de la SARL Cheval Bressan, interroge le cabinet comptable sur les formalités à respecter en raison de la démission de Monsieur Gallaud.

À l'aide de l'**annexe 9**,

Travail à faire :

Rédiger un courriel, à la date du 30 décembre, dans lequel vous indiquez à Madame Matthieu (adresse mél : j.matthieu@chevalbressan.fr) les formalités administratives à respecter en raison de cette démission.

(Afin de préserver l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez en qualité d'assistant comptable, adresse mél : assistant@ain-expertise.fr).

Dossier 3 – Cessions d’immobilisations et calcul du résultat fiscal

Le dossier fiscal de la société Cheval Bressan doit être finalisé. Pour cela, il vous est demandé d’achever le traitement des cessions d’immobilisations, puis de calculer le résultat fiscal.

A – Cessions d’immobilisations du mois de décembre 2012

Dans le but de grouper ses approvisionnements avec d’autres confrères, Monsieur Petitjean a acquis des titres de participation de la société « Jolly Jumper » en 2009, puis en 2011. Ces titres ont été cédés, pour partie, courant décembre 2012.

À la même période, un ami éleveur lui a proposé d’acheter à un prix très intéressant l’un des camions de transport de chevaux de l’entreprise. Monsieur Petitjean a saisi cette opportunité et lui a cédé ce camion.

Seuls, les encaissements concernant ces cessions ont été enregistrés dans le journal de Banque.

À l’aide de l’**annexe 10**,

Travail à faire :

Comptabiliser à la date du 31 décembre 2012, sur ***l’Annexe B*** (à rendre avec la copie) :

- la sortie de l’actif du camion et des titres,
- la régularisation des écritures de cession du camion et des titres.

B – Résultat fiscal

Monsieur Petitjean souhaite connaître le résultat fiscal de l’exercice 2012. Vous êtes chargé(e) de calculer les plus et moins values de cession et de déterminer le résultat fiscal.

À l’aide des **annexes 10, 11 et 12**,

Travail à faire :

- 1- Calculer et qualifier les plus ou moins values de l’exercice 2012 en complétant ***l’Annexe C*** (à rendre avec la copie).
- 2- Déterminer le résultat fiscal de l’exercice 2012 en complétant ***l’Annexe D*** (à rendre avec la copie).

Dossier 4 – Affectation du résultat

Les associés de l'entreprise souhaitent connaître le montant des dividendes qui leur sera versé. Compte tenu de l'avancement des travaux comptables, l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ont été réalisées le 13/03/2013.

À l'aide des **annexes 13, 14, 15 et 16**,

Travail à faire :

- 1- Justifier les montants du tableau d'affectation du résultat à l'aide de *l'Annexe E (à rendre avec la copie)*.
- 2- Calculer le montant des dividendes versés à messieurs Petitjean et Dubois.
- 3- Indiquer aux associés, la catégorie de l'Impôt sur le Revenu dans laquelle ils doivent déclarer les dividendes perçus.
- 4- Enregistrer l'écriture d'affectation du résultat sur *l'Annexe F (à rendre avec la copie)*.

Annexe 1 : Factures d'achat et de vente

Cheval Bressan 26 Rue des Epinays 01960 Saint-Amand		Monsieur Robert LAVIGNE 13, rue du Revermont 01250 CEYZERIAT	
Facture F43C du 18/12/2012			
Vente du Cheval prénommé « Galop du Bugey » Transport par van (Forfait, condition « arrivée »)		3 717,73	200,00
Total HT		3 917,73	
TVA : 2,1 %		82,27	
Total TTC		4 000,00	
- Acompte reçu le 30/11/2012		- 1 000,00	
Net à Payer		3 000,00	
TVA FR 02 637 529 621			
Règlement sous huitaine			
SARL au capital de 50 000 € - RCS BOURG-EN-BRESSE 637529621			

CHABERT Maréchalerie 6, rue de la mairie 69440 MORNANT		Doit	CHEVAL BRESSAN 26, rue des Epinays 01960 SAINT-AMAND	
n° intracommunautaire: FR 75452765903				
Facture n° FC1429 Date : 20/12/2012				
Cheval	Prestations effectuées	Total		
Gulliver	Pose de ferrure mortaise sur les quatre sabots	85,28		
Gazon du Faing	Pose de ferrure mortaise sur les quatre sabots	85,28		
TVA acquittée sur les débits		Total HT	170,56	
règlement : Espèces le 20 décembre 2012		TVA 19,6%	33,43	
		Net à payer	203,99	
Capital Social 5 000 € - RCS Lyon 452 905 408 - code APE 905C				

Annexe 1 : Factures d'achat et de vente (suite)

Stephex Stables
Lovegemstraat 10
Meise - Belgium

FACTURE - FAKTUUR - INVOICE NUMBER 11214

Date, Datum 23/12/2012

CHEVAL BRESSAN
26, rue des Epinays
F01960 SAINT-AMAND
FRANCE
TVA FR 02 637 529 621

QTE - HOEV	DESCRIPTION OMSCHRIJVING	PRIX PRIJS
1	Cheval Golden Magic Jument/bai/2007 TVA BTW VAT	14 000 € 0 €
	Total à payer – Totaal te betalen	14 000 €
VAT number – NII : BE477241585		

BERNARD Nutrition Animale

1732, route de la Dombes – BP 19
 01390 Saint André de Corcy
 FR 02 302 185 342

CHEVAL BRESSAN
 26, Rue des Epinays
 01960 SAINT-AMAND

Le 28/12/2012 FACTURE N° 205-3812

N° BL	Désignation	Q	Prix	Total
90124	Sac de 25 Kgs d'EQUIPRO	10	106,20	1 062,00
Total brut				1 062,00
Remise 5%				- 53,10
Net commercial				1 008,90
Frais de port				90,00
Total HT				1 098,90
TVA à 7 %				76,92
Net à Payer				1 175,82
Échéance : 30 jours fin de mois				
<i>SAS au capital de 2 700 000 € RCS Bourg-en-Bresse Siren 302 183 256 APE 4621Z</i>				

BERNARD Nutrition Animale

1732, route de la Dombes – BP 19
 01390 Saint André de Corcy
 FR 02 302 185 342

CHEVAL BRESSAN
 26, Rue des Epinays
 01960 SAINT-AMAND

Le 31/12/2012 AVOIR N° AV 812

Désignation	Total
Ristourne annuelle sur les achats d'aliments effectués en 2012 :	
Total des achats 2012 : 30 249 €	
Tranche 1 : 0 à 10 000 € à 0%	
Tranche 2 : 10 000 à 20 000 € à 2%	200,00
Tranche 3 : 20 000 à 30 000 € à 3%	300,00
Tranche 4 : 30 000 à 30 249 € à 4%	9,96
Total HT	509,96
TVA à 7 %	35,70
Net à déduire	545,66
<i>SAS au capital de 2 700 000 € RCS Bourg-en-Bresse Siren 302 183 256 APE 4621Z</i>	

Annexe 2 : Facture d'acquisition d'un tracteur

COLINET Agriculture Les Granges 69420 LONGES RCS Bourg en Bresse 973 902 222 00027 Ape 3312Z – TVA FR 26973 502 222 Capital 230 000 €		Longes, le 6 décembre 2012 Facture n° F51232 Cheval Bressan 26 Rue des Epinays 01960 St Amand		
Compte Client : 5512 Préparateur : Gérard MATRAS				
Désignation	Code TVA	Qté	PU	Montant
Tracteur CASE 4220LP n° série : JJE916120 comprenant Attelage arrière complet Fourche 1,40 monolever adaptation 4220 Adapt. Manubal fourche BF 140 SCHOCK	1	1	16 000,00	16 000,00
Frais de livraison	1	1	350,00	350,00
Total HT TVA : 19,6 % Total TTC Acompte du 6 /11 Net à payer				16 350,00 3 204,60 19 554,60 5 000,00 14 554,60
Livré ce jour, BL 51232 Condition de règlement : 30 jours nets par chèque				

Annexe 3 : Extrait de l'échéancier de l'emprunt

Crédit Agricole Centre-Est
69410 Champagne au Mont d'or

Le 10 novembre 2012

SARL Cheval Bressan

(...) Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à votre emprunt d'un montant de 14 400,00 €.

(...) Date de versement des fonds : 15/11/2012 (...)

Tableau d'Amortissement de l'emprunt Crédit Agricole

N°	Date	Capital amorti	Intérêts	Mensualité	Capital restant dû en fin de période
1	15/12/2012	600,00	43,20	643,20	13 800,00
2	15/01/2013	600,00	41,40	641,40	13 200,00
3	15/02/2013	600,00	39,60	639,60	12 600,00

Annexe 4 : Informations relatives aux chevaux

➤ Classement comptable des chevaux

§ 1139 Memento Francis Lefebvre Comptable 2012

...Conformément aux solutions énoncées par le PCG agricole (arrêté du 11 décembre 1986), le classement des différentes catégories d'animaux pourrait être le suivant pour les entreprises industrielles et commerciales (...):

...

- Les animaux achetés ou élevés pour être commercialisés sont classés en stocks ;

...

➤ Évaluation des chevaux au 31/12/2012

- Au 31/12/2011, la SARL possédait des chevaux qu'elle avait acquis pour 42 000 € HT. Aucune dépréciation n'apparaissait au bilan.
- Au 31/12/2012, la secrétaire vous fournit le tableau suivant :

Nom des chevaux	Valeur d'acquisition HT (en €)	Valeur probable de revente HT (en €)
Golden Magic	14 000	18 000
Gulliver	7 200	10 000
Gargantua	8 000	(*) 3 000
Gaspar du Marais	15 000	20 000
Gazon du Faing	4 200	5 000
TOTAL	48 400	56 000

(*) M. PetitJean a des inquiétudes pour le cheval « Gargantua » qui boîte à la suite d'une chute. Il pense que la valeur de vente probable de ce cheval ne pourra pas dépasser 3 000 €.

Annexe 5 : Fiche du salarié Loïc Gallaud

Qualification : Palefrenier-soigneur catégorie 1

Horaires de travail :

- Horaires de travail du salarié : 39 h hebdomadaire soit 169 h par mois depuis le 01/11/2012.

Date d'entrée : 01/10/2009

Éléments relatifs aux congés de la période 2011 / 2012 :

- Congés acquis : 30 jours ouvrables.
- Congés pris : 30 jours ouvrables.

Montant des salaires bruts de M. Gallaud en euros de janvier à décembre 2012

Janvier 2012	1 486,37 €	Mai 2012	1 486,37 €	Septembre 2012	1 686,37 €
Février 2012	1 486,37 €	Juin 2012	1 486,37 €	Octobre 2012	1 698,62 €
Mars 2012	1 486,37 €	Juillet 2012	1 486,37 €	Novembre 2012	1 749,62 €
Avril 2012	1 486,37 €	Aout 2012	1 486,37 €	Décembre 2012	(*) 1 749,62 €

(*) Avant indemnité compensatrice

Au 31 décembre 2012, l'indemnité compensatrice de congés payés pour Monsieur Gallaud est de 1211,28 euros.

Annexe 6 : Extraits de la convention collective des centres équestres

Article 11 Catégorie professionnelle et salaires bruts

Salaires de base au 1 ^{er} Janvier 2012 (pour 151,67 h)		SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL (*)
CATEGORIE I			
[...]			
SOIGNEUR	Coefficient 103	9,47	1 436,31
PALEFRENIER / SOIGNEUR	Coefficient 106	9,80	1 486,37
ANIMATEUR / SOIGNEUR	Coefficient 109	10,09	1 530,35
[...]			

(*) Pour une base de 35 heures

Article 41 Prime d'ancienneté

La prime d'ancienneté est calculée en fonction du salaire de base majoré des heures supplémentaires éventuelles selon le barème suivant :

- 3 % après 3 ans d'ancienneté ;
- 1 % par année supplémentaire entière jusqu'à 10 ans d'ancienneté.

Article 49 Indemnité compensatrice de congés payés.

Lorsque le contrat de travail est résilié avant que le salarié ait pu bénéficier de la totalité du congé annuel auquel il avait droit, il doit recevoir une indemnité compensatrice pour la fraction de congé dont il n'a pas bénéficié.

Remarque : L'indemnité compensatrice de congés payés se calcule selon les mêmes modalités que l'indemnité de congés payés.

Annexe 7 : Informations sociales concernant la SARL Cheval Bressan

Heures supplémentaires :

Le 01/11/2012, la SARL Cheval Bressan a modifié l'horaire de travail de ses salariés de 35 heures à 39 heures hebdomadaires. Le nombre d'heures supplémentaires résultant de cette modification a été mensualisé sur les bulletins de salaire, il est de 17,33 heures.

Indemnité compensatrice de congés payés :

L'indemnité compensatrice de congés payés se calcule selon les mêmes modalités que l'indemnité de congés payés.

L'entreprise Cheval Bressan utilise la méthode des jours ouvrables moyens pour les calculs d'indemnisation des congés payés et notamment pour l'indemnité compensatrice de congés payés en cas de départ du salarié.

Selon cette méthode, chaque mois de l'année est réputé comporter 26 jours ouvrables.

Annexe 8 : Documentation sociale relative à l'indemnité de congés payés

Extrait du Memento social Francis Lefebvre 2012 :

§ 13245 : L'année de référence est la période comprise entre le 1^{er} juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours.

§ 13320 : Sauf dispositions plus favorables, la durée du congé annuel est de 2,5 jours ouvrables par mois...Lorsque le nombre de jours ouvrables obtenu n'est pas un nombre entier, il est arrondi au nombre entier supérieur.

§ 13610 : L'indemnité de congés payés est égale au dixième de la rémunération perçue par le salarié au cours de la période de référence sans toutefois pouvoir être inférieure à la rémunération que le salarié aurait perçue s'il avait travaillé pendant sa période de congés.

...

Il en découle que l'employeur doit procéder à une comparaison entre la règle dite du dixième de la rémunération et la règle du maintien de salaire et appliquer au salarié la méthode de calcul qui lui est le plus favorable.

Annexe 9 : Documentation sociale relative à la rupture du contrat de travail

Extrait du Memento social Francis Lefebvre 2012 :

§ 18350 : À l'occasion de la rupture du contrat de travail qui les liait, l'employeur et le salarié doivent procéder à la liquidation de leurs droits et obligations réciproques.

Tenu de respecter certaines formalités administratives (déclaration des mouvements de main d'œuvre et mention sur le registre du personnel), l'employeur doit également délivrer au salarié un certificat de travail et une attestation lui permettant de faire valoir ses droits au chômage. Le salarié peut signer un reçu pour solde de tout compte détaillant les sommes versées lors de la rupture.

§ 18510 : Depuis le 27/06/2008, le reçu pour solde de tout compte peut être dénoncé dans les 6 mois qui suivent sa signature, délai au-delà duquel il devient libératoire pour l'employeur pour les sommes qui y sont mentionnées. La dénonciation doit être faite par lettre recommandée.

Annexe 10 : Informations relatives aux cessions d'immobilisations

- Tableau des cessions d'immobilisations :

Intitulé	Acquisitions		Cessions		Amortissements cumulés à la date de la cession (b)
	Date	Valeur d'origine HT	Date	Prix de cession HT	
Camion	10/08/2012	30 000 €	15/12/2012	47 500 €	2 072 €
Titres de participation « Jolly Jumper » (a)	17/09/2009	300 titres à 40 € l'unité.	22/12/2012	400 titres à 60 € l'unité	
	20/11/2011	200 titres à 38 € l'unité.			

(a) L'entreprise a recours à la méthode PEPS (Premier Entré Premier Sorti) pour évaluer les sorties de titres de participation.

(b) L'entreprise n'a recours à aucun amortissement fiscal particulier.

- Extrait du journal de banque de décembre :

Code journal	Date	Compte général	Compte tiers	Libellé	Débit	Crédit
BQ	15/12/12	512100 471000			58000	58000
				Chèque n° SG 456876		
BQ	22/12/12	512100 471000			20000	20000
				Chèque n° BP 893248		

Annexe 11 : Informations fiscales de la SARL Cheval Bressan

- Compte tenu de l'ensemble des cessions, le bénéfice comptable avant IS est de 50 325 €.
- Parmi les charges de l'exercice, on relève :
 - 650 € de taxe sur les véhicules de sociétés.
 - 530 € représentant une pénalité pour paiement tardif de la TVA.
 - 8 000 € représentant des dépenses de chasse à courre liées à un séjour de 3 jours en Sologne réunissant le gérant ainsi que trois clients potentiels.
- Monsieur Dubois, associé non dirigeant, a laissé 40 000 € sur son compte courant du 01/03/2012 au 31/05/2012 ; ce compte courant est rémunéré au taux annuel de 6 %.
La moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit, pour des prêts à taux variable aux entreprises, d'une durée initiale supérieure à 2 ans, s'élève par hypothèse à 4 % pour l'année 2012.
- La société est titulaire d'une créance de 8 280 \$ sur un client étranger. Cette créance a été convertie en euros au jour de facturation et à l'inventaire. Les écritures relatives aux différences de change et à l'éventuelle provision pour perte de change ont été correctement enregistrées.

Cours à la date de facturation :	1 € = 1,38 \$
Cours à la clôture de l'exercice :	1 € = 1,44 \$

- L'entreprise est propriétaire d'un véhicule de tourisme acquis en Août 2010 pour 28 000 € TTC. Ce véhicule, acheté à l'état neuf, est amorti en linéaire sur 5 ans. Il n'est pas considéré comme polluant (taux d'émission de dioxyde de carbone inférieur à 200 g /km).

Annexe 12 : Extraits de la documentation fiscale

Memento Francis Lefebvre Fiscal 2012

Charges somptuaires

§ 9000 : Les dépenses énumérées ci-après sont, sauf exceptions, exclues des charges déductibles, qu'elles aient été supportées directement par les entreprises ou sous forme d'allocations forfaitaires ou de remboursement de frais :

- Dépenses et charges de toute nature (y compris l'amortissement) ayant trait à l'exercice de la chasse [...]

Amortissement des véhicules de tourisme

§ 9020 : Amortissement des voitures particulières.

L'article 39.4 du CGI interdit, sauf justification, la déduction de l'amortissement des véhicules de tourisme au sens de l'article 1010 du même Code, pour la fraction de leur prix d'acquisition, taxes comprises, supérieure à 9 900 € pour les véhicules les plus polluants (taux d'émission de dioxyde de carbone supérieur à 200 g/km) acquis depuis le 1^{er} janvier 2006 et mis en circulation après le 1^{er} juin 2004. Pour les autres véhicules, le plafond est fixé à 18 300 € (à condition que leur mise en service ne soit pas antérieure au 1^{er} novembre 1996).

Loi de finances pour 2013

Plus values de cession de titres de participation

...Les plus-values à long terme afférentes à des titres de participation réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés sont exonérées, sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, d'une quote-part de frais et charges de 12 %.

Pour la détermination du résultat des exercices clos à compter du 31 décembre 2012, cette quote-part de frais et charges est calculée sur le montant brut des plus-values de cession...

Annexe 13 : Extrait du Bilan au 31/12/2012 (avant affectation du résultat)

Passif avant affectation	Montant
Capital (5 000 parts de 10 €)	50 000,00
Réserve légale	3 900,00
Autres réserves	14 200,00
Report à nouveau	3 820,00
Résultat de l'exercice	38 565,00
Total des capitaux propres	110 485,00

Annexe 14 : Extrait des statuts

(...) APPORTS

Lors de la constitution, il a été apporté en numéraire la somme de CINQUANTE MILLE euros à savoir :

Monsieur Éric PETITJEAN	
La somme de quarante mille euros	40 000 €
Monsieur David DUBOIS	
La somme de dix mille euros	<u>10 000 €</u>
Montant total des apports en numéraire	50 000 €
La somme de cinquante mille euros a été intégralement libérée.	

(...) AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

Il est fait, sur ces bénéfices, diminué le cas échéant des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un compte de réserve dite « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté des reports bénéficiaires.

L'intérêt statutaire est fixé à 5 % du capital libéré.

Sur les bénéfices distribuables, la collectivité des associés a le droit de prélever toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être inscrite à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation.[...]

Annexe 15 : Proposition de répartition du bénéfice

- Il a été décidé le 13/03/2013, de doter les autres réserves de 15 000 €.
- Le superdividende sera arrondi à l'euro, le reste sera placé en report à nouveau.

Annexe 16 : Tableau d'affectation du résultat (2058-C)



N° 10953*12

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C

Désignation de l'entreprise : **SARL CHEVAL BRESSAN**

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	3 820
		Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D
ORIGINES	Prélèvements sur les réserves (à détailler) {			
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		0E
	TOTAL I		0F	42 385
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves {	- Réserve légale	ZB	1 100
		- Autres réserves	ZD	15 000
	Dividendes	ZE	22 500	
	Autres répartitions	ZF		
	Report à nouveau	ZG	3 785	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	42 385

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

ANNEXE C - Tableau des plus ou moins-values*(à rendre avec la copie)*

Éléments	Valeur d'origine	Cumul des amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Résultat de cession		Court terme		Long terme	
					Plus-value	Moins-value	Plus-value	Moins-value	Plus-value	Moins-value
Camion										
Titres de participation										
TOTAUX										
PLUS OU MOINS-VALUE NETTE										

ANNEXE E – Tableau de contrôle de l'affectation du résultat (à rendre avec la copie)

Ligne	Justifications et détails des calculs
ZB	
ZE	
ZG	

ANNEXE F – Bordereau d'enregistrement comptable (Dossier 4)

Code journal	Date	Compte général	Libellé	Débit	Crédit